

Perpignan le 15 décembre 2009

Perpignan et la Communauté d'Agglomération lauréates de l'appel à projet plan Climat, lancé par l'Ademe et la Région

Perpignan et l'agglomération représentées par Dominique Schemla, Vice-Président délégué au Développement Durable, sont sélectionnées par l'Ademe et la Région, parmi les 12 territoires précurseurs en Languedoc Roussillon qui lanceront un plan climat territorial.

En cette fin d'année 2009, à l'heure du Sommet de Copenhague les collectivités s'engagent aussi pour le Climat.

Par anticipation vis-à-vis du futur cadre réglementaire, l'Ademe et la Région ont lancé un appel à projet pour la mise en place de "Plan Climat territorial" en Languedoc Roussillon. L'objectif est de sélectionner 10 territoires précurseurs déjà fortement engagés sur des thématiques de développement durable, qui seront accompagnés techniquement et financièrement, pour mettre en place un "Plan Climat" et être ainsi des vitrines auprès des autres collectivités territoriales.



Au regard de la Convention Grenelle 2015, qu'elles ont signée avec l'Etat et des actions déjà engagées, la Ville de Perpignan et la Communauté d'Agglomération font partie de ces territoires précurseurs. Elles ont d'ailleurs, été distinguées, cette année, dans le cadre de plusieurs appels à projets : « transport en commun en site propre », « éco-quartiers », par exemple et ont été intégrées dans le réseau national des Villes durables.

Riches de cette expérience et de leur partenariat, les deux collectivités, engagées sur un programme commun ont acquis une réelle légitimité dans la conduite d'une démarche "plan climat". La complémentarité entre les compétences de PMCA et de la Ville de Perpignan, en lien avec les problématiques du développement durable, est large et leur permet d'agir dans le cadre de leurs compétences directes, mais aussi d'avoir un rôle incitatif et exemplaire auprès des différents partenaires et acteurs locaux.

Aujourd'hui, souhaitant renforcer leur action dans ce domaine, dans le cadre d'un partenariat élargi, avec la Région et l'Ademe Languedoc Roussillon, la ville de Perpignan et la Communauté d'Agglomération se sont portées candidates pour mettre en œuvre cette démarche sur leur territoire et ont été retenues.

Un plan climat vise conjointement 2 objectifs :

- limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant ses émissions de Gaz à effet de serre
→ C'est le but de la politique d'atténuation ;
- adapter le territoire aux effets du changement climatique déjà enclenché et inévitable (il s'agit de réduire sa vulnérabilité) → C'est le but de la politique d'adaptation.

Le futur plan Climat Territorial de la Ville et de l'agglomération s'inscrit dans le programme d'actions Grenelle 2015. Il s'agira, par exemple, de lancer un bilan des émissions de carbone du territoire et d'afficher des objectifs de réductions de CO2 pour chacune des actions prévues dans le cadre de ce programme.

Les résultats de cet appel à candidatures ont été proclamés, lors de la conférence Energaïa, le 11 décembre 2009, en présence Dominique Schemla, Vice-président délégué au Développement Durable et des 12 autres territoires sélectionnés.